|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/6/24 REV.2 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 12 septembre 2018 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Sixième session**

**Genève, 15 – 19 octobre 2018**

Rapport de l’équipe d’experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

*Document établi par l’Équipe d’experts chargée de la partie 7*

## Introduction

1. À la reprise de sa quatrième session en mars 2016, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de créer la tâche n° 50, à savoir “Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle”, et d’établir l’équipe d’experts correspondante (ci-après dénommée “Équipe d’experts chargée de la partie 7”). Le Bureau international a été désigné comme responsable de cette équipe d’experts (voir les paragraphes 73 et 122.e) du document CWS/4BIS/16).
2. À la reprise de sa quatrième session, le CWS est également convenu d’étendre la portée de la partie 7.7 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle (ci-après dénommé “Manuel de l’OMPI”) pour couvrir les adaptations de la durée des brevets et les prolongations de la validité des brevets, en plus des certificats complémentaires de protection (CCP). En vue d’étendre la portée de la partie 7.7, le CWS a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’examiner le questionnaire sur les CCP et d’en proposer une version actualisée à sa prochaine session (voir le paragraphe 74 du document CWS/4BIS/16).
3. À la cinquième session du CWS tenue du 29 mai au 2 juin 2017, l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a présenté pour examen un projet de questionnaire sur l’octroi et la publication des extensions de protection des actifs de propriété industrielle. Le CWS l’a examiné et a identifié plusieurs questions de fond à modifier. Il a donc a prié l’équipe d’experts de réviser le projet de questionnaire en tenant compte des questions à modifier et d’en présenter une nouvelle version pour examen à sa sixième session (voir les paragraphes 79 à 81 du document CWS/5/22).
4. À sa cinquième session, le CWS a également demandé à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 de préparer une proposition pour le questionnaire sur la numérotation des documents publiés et des droits enregistrés et de la présenter pour examen à sa sixième session. Il a noté que le questionnaire devait couvrir les pratiques actuelles et antérieures de numérotation des documents publiés et des droits enregistrés (voir le paragraphe 71 du document CWS/5/22).
5. À sa cinquième session, le CWS a également prié le Bureau international
   1. d’inviter les offices de propriété industrielle à mettre à jour leurs entrées dans la partie 7.2.4 intitulée “Enquête sur la présentation des numéros des demandes établissant une priorité”, et ensuite d’élaborer et de publier la version mise à jour de la partie 7.2.4 du Manuel de l’OMPI, et
   2. de transférer la partie 7.2.1 dans la section “Archives”, de remplacer le renvoi à cette partie figurant dans la norme ST.10/C de l’OMPI par un renvoi à la partie 7.2.6 (modification d’ordre rédactionnel) et d’insérer dans la partie 7.2.6 un lien vers la partie 7.2.1 archivée.

(Voir le paragraphe 72 du document CWS/5/22.)

## Rapport sur l’état d’avancement et projet actualisé de questionnaire

1. Pour donner suite aux demandes exprimées par le CWS à sa cinquième session, le Bureau international a diffusé la circulaire C.CWS 88 invitant les offices de propriété industrielle à fournir des renseignements pour la partie 7.2.4 du Manuel de l’OMPI “Enquête sur la présentation des numéros des demandes établissant une priorité”. Les offices de propriété industrielle des 12 pays ci-après ont répondu : AU, CZ, DE, GB, HR, KG, MD, PL, PT, SE, SK et UA. Il convient de noter que la partie 7.2.4 ne tient pas compte des réponses et que le Secrétariat prévoit d’en publier une version actualisée contenant les nouvelles informations en 2018.
2. Le Secrétariat a également mené les actions ci-après demandées par le CWS :
   1. transférer la partie 7.2.1 dans la section “Archives”,
   2. remplacer le renvoi à cette partie figurant dans la norme ST.10/C par un renvoi à la partie 7.2.6 (modification d’ordre rédactionnel), et
   3. insérer dans la partie 7.2.6 un lien vers la partie 7.2.1 archivée.
3. En ce qui concerne la demande d’élaboration d’une proposition concernant le questionnaire sur les systèmes de numérotation des documents publiés et des droits enregistrés, l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 n’a pas commencé ses travaux et prévoit de le faire après la sixième session du CWS et de présenter une proposition pour examen à la septième session.
4. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a mené quatre séries de discussions et établi cinq versions provisoires du questionnaire, examinant les questions recensées à la cinquième session du CWS, sur la base du paragraphe 80 du document CWS/5/22. L’équipe d’experts a présenté la version finale du projet de questionnaire, qui figure dans l’annexe du présent document, pour examen par le CWS.
5. Au cours des discussions sur le questionnaire, les membres de l’équipe d’experts ont noté la différence entre les CCP ou prolongations de la validité des brevets et les adaptations de la durée des brevets en tant qu’instruments juridiques utilisés dans les pays. Les CCP et les prolongations de la validité des brevets ont trait aux retards de commercialisation dus aux procédures nationales d’homologation, généralement mises en œuvre par d’autres entités que les offices de propriété industrielle, tandis que le terme CCP est employé dans l’espace économique européen et que le terme “prolongations de la validité des brevets” est, dans une certaine mesure, employé dans d’autres pays comme les États-Unis d’Amérique, le Japon et la République de Corée. Le terme “adaptations de la durée des brevets” se rapporte toutefois aux retards des procédures administratives accumulés durant le processus d’examen et d’octroi au sein de l’office de propriété industrielle.
6. Au départ, l’équipe d’experts envisageait de diviser les questions en deux parties : la partie I comprenant les questions concernant les CCP et les prolongations de la validité des brevets et la partie II regroupant les questions sur les adaptations de la durée des brevets. Compte tenu de la différence de nature entre les deux groupes et de la portée de la partie 7.7 du Manuel de l’OMPI, elle a décidé de conserver uniquement les questions relatives aux CCP et aux prolongations de la validité des brevets. Dans l’avenir, si nécessaire, un nouveau questionnaire sera établi pour les adaptations de la durée des brevets. Par conséquent, la version finale du projet de questionnaire figurant dans l’annexe du présent document ne contient que les questions relatives aux CCP et aux prolongations de la validité des brevets.
7. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document,*
   2. *à examiner et approuver le projet de questionnaire contenu dans l’annexe,*
   3. *à demander au Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à l’enquête concernant la délivrance et la publication des CCP et des prolongations de la validité des brevets, comme indiqué au paragraphe 6,*
   4. *à prier le Bureau international d’élaborer et de publier la version actualisée de la partie 7.2.4, comme indiqué au paragraphe 6, et*
   5. *à demander à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’élaborer une proposition pour le questionnaire sur la numérotation des documents publiés et des droits enregistrés et de la présenter pour examen à sa sixième session, comme indiqué au paragraphe 8.*

[L’annexe suit]